



Licenciement inaptitude

Par Heloise13170

Bonsoir

Mardi, la médecine du travail m'a déclarée inapte à tous postes sans possibilité de reclassement.

J'ai donc reçu le courrier de convocation pour licenciement de la part de mon employeur.

Ma question : suis-je obligée de me présenter à cet entretien ? J'ai lu que non mais je souhaite que vous me le confirmiez svp, que cela ne me porte pas préjudice.

Je vous remercie

MC

Par ESP

Bonsoir

Vous pas tenue de vous y présente. L'absence à cet entretien ne peut pas vous être reprochée et ne retarde pas non plus la procédure de licenciement.

CEPENDANT, l'entretien individuel vous offre la possibilité d'être assistée.

D'ailleurs, cette possibilité doit être clairement indiquée dans le courrier que vous avez reçu, pour vous indiquer la date de cette convocation. Pour ceux et celles qui cherchent à connaître l'article de loi, il s'agit de l'article L.1232-4 du code du travail.

Par Heloise13170

C'est bien ce que j'ai lu.

Encore merci à vous

Par ESP

Pas grand chose

Par Heloise13170

Bonjour

Je vous sollicite encore afin de vous demander si mon employeur a le droit de m'obliger à venir physiquement récupérer mes documents liés à mon licenciement ?

Ou si cela peut se faire en courrier recommandé ?

Merci bcp